



# CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE

## **Article 1 – Contrat.**

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location d'emplacement ou d'hébergements sur le domaine de Taysse – Vacances et Détente HGB (Espagnac 19150).

En aucun cas nous aurions notre responsabilité engagée en cas d'utilisation de ce contrat par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

## **Article 2 – Inscription / Réservation / Paiement.**

### **1. Conditions d'inscription et de réservation**

Pour tout séjour au Domaine de Taysse, la réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30 % du prix global de votre séjour.

La réservation ne devient effective qu'après confirmation, par mail, de la réception :

- Du règlement de l'acompte,
- Du devis de location et des présentes conditions générales de vente acceptées.

### **2. Paiement du solde**

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible 30 jours avant le début de votre séjour.

Pour toute réservation dont la date du séjour est inférieure à 30 jours, la réservation doit être soldée dans son intégralité.

Si vous n'avez pas réglé le solde dans les délais impartis malgré nos relances, le Domaine de Taysse peut considérer la vente comme annulée.

### **3. Modes de paiement**

- Chèque bancaire ou postal : à l'ordre de « Vacances et Détente HGB » (compte français uniquement),
- Virement bancaire (RIB : FR76 3000 4034 0900 0102 1257 845),
- Chèques vacances,
- Carte bancaire : Mastercard et Visa,
- Espèces.

## **Article 3 – Tarifs**

### **1. Hébergement**

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, du linge de lits (lit fait en supplément sauf pour les Cottages « Détente ») et des serviettes de toilettes, l'eau et l'électricité.

La taxe séjour est comprise pour les personnes désignées lors de la réservation, si des personnes supplémentaires s'ajoutent au moment du séjour, celle-ci sera à régler à votre arrivée avec un supplément de 15€ par personne et par nuitée, si le nombre d'occupants dépasse le nombre personne de base relatif au tarif de location.

Le supplément pour les animaux domestiques payables à la réservation ou directement sur place.

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, les logements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Il est rappelé qu'un enfant en bas âge est considéré comme un occupant à part entière.

### **2. Prestations Optionnelles**

Nos tarifs hébergement ne comprennent pas les prestations optionnelles supplémentaires proposées sur notre site Internet ou sur place.



# CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE

## **Article 4 - Taxe de séjour**

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs, elle se calcule automatiquement lors de votre réservation sur notre site de réservation en fonction du nombre de personnes majeures déclarées et de la durée du séjour.

De l'ordre de 0.50 € par personne de plus de 18 ans et par nuitée, elle sera à acquitter sur place pour les personnes supplémentaires non prévues à la réservation.

## **Article 5 – Modification / annulation de séjour par le client**

### **1. Modification – Hébergement – Date de séjour**

Possibilité de modification sous réserve de disponibilités.

### **2. Annulation (totale ou partielle)**

En cas d'alerte météo ou d'événements extérieurs annoncés tels fortes pluies, tempête ou orage, le Domaine de Taysse se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité.

Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans d'autres types d'hébergements sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être demandée.

Aucun remboursement de l'acompte versé ne sera consenti à la suite de l'annulation de réservation d'un occupant inscrit, sauf en cas de force majeure avec justificatif (décès, perte d'emploi après la date de réservation, accident de la route lors du trajet maison/location, maladie).

Pour tout séjour annulé et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- À plus de 30 jours de la date d'arrivée, l'acompte sera retenu.
- Entre 30 et 15 jours avant le séjour, il sera retenu 50% du montant du séjour.
- Pour tout séjour annulé dans les 14 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au Domaine de Taysse.

**L'acompte versé pour une réservation, en aucun cas ne pourra être remboursé**

## **Article 6 - Arrivées et départs**

La remise des clés s'effectue à partir de 16h00 le jour de votre arrivée sous condition du dit paiement. Ces clés seront rendues avant 11h00 le jour de votre départ. Si par suite d'un empêchement majeur vous ne pouvez arriver dans les délais, il est indispensable d'en avvertir le Domaine de Taysse. Nous pourrions ainsi nous arranger directement avec vous pour que vous puissiez trouver les clés de votre logement lors de votre arrivée.

En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et le paiement intégral de la location demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## **Article 7 – Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie de 360 € par hébergement vous sera demandé à votre arrivée correspondant à la caution pour votre hébergement (300 €) et le ménage (60 €). Soit par chèque ou par pré autorisation par carte bancaire.

Elle sera restituée supprimée en fin de séjour sous 48 heures maximum après règlement des prestations annexes consommées sur place (bar, loisirs, etc.) et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, ménage non fait, prestations impayées et perte des clés de l'hébergement remise lors de votre arrivée.

## **Article 8 – Mineurs**

Nous attirons votre attention sur le fait que notre domaine ne dépend pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n°2002-883 en date du 3 mai 2002, et n'est pas adaptée à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de personnes de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

Le Domaine de Taysse se réserve le droit de refuser l'accès aux locations et/ou aux activités qui auraient été réservées en méconnaissance de cette prescription au profit de personnes de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux se présentant à l'accueil du domaine et de procéder à l'annulation immédiate du séjour.

Dans les mêmes conditions, Le Domaine de Taysse pourra procéder à tout moment avant le début du séjour, à l'annulation de la réservation, s'il découvre que la location est destinée à accueillir des personnes de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

Les enfants sont acceptés sur les maisons flottantes à partir de 6 ans et à condition qu'ils sachent nager.

## **Article 9 - Animaux**

Les chiens sont acceptés (sauf catégorie 1 et 2) sous condition de présentation du carnet de vaccination à jour, au prix de 4 € par animal et par nuit.

Attention : nous acceptons un seul animal par hébergement ou par emplacement (l'animal ne doit pas être laissé seul) et il doit être tenu en laisse dans les parties communes.

## **Article 10 - Règlement intérieur - extraits**

Le règlement intérieur vous est adressé par mail lors de votre réservation, nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter, l'acceptation des CGV vaut acceptation de notre règlement intérieur.

Nous vous invitons à prendre certaines précautions pour vous éviter d'éventuels désagréments

## **Déroulement de votre séjour :**

### **1. Arrivée**

Le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 16h00, et lors de la remise des clés de votre location, une caution vous sera demandée de 360 € (300 € pour l'hébergement et 60 € pour le ménage).

### **2. Pendant votre séjour**

Le Domaine de Taysse décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.



# CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE

## 3. Départ

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif ou l'emplacement doivent être libérés avant 11 heures du matin.

L'hébergement sera rendu en parfait état, vaisselle et coin cuisine nettoyés et rangés, ordures ménagères évacuées dans les containers prévus à cet effet, linge de lit, serviette et tapis de sol rangés dans le sac à linge fourni à la remise des clés.

Tout objet cassé ou détérioré ou clef perdue ou cassée serait à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

La caution vous sera restituée en fin de séjour ou 48 heures maximum, déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux effectué après votre départ par nos équipes.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Si un constat de détérioration était fait par nos soins à votre départ, des photos puis un appel se mise en œuvre pour régler le litige.

## **Article 11 – Le guide de bienvenue**

Notre guide de bienvenue qui vous est adressé lors de votre réservation, vous sera à nouveau envoyé par mail une quinzaine de jour avant votre séjour afin que vous n'oubliez pas d'en prendre connaissance.

Il doit être impérativement lu afin d'avoir connaissance de nos règles d'accueil sur notre Domaine, m'acceptation des CGV vaut acceptation de notre guide de bienvenue comme pour le règlement intérieur.

Si vous souhaitez un envoi plus rapide, merci de nous adresser un mail de demande.

## **Article 12 - Interruption de séjour / interruption d'activités sportives ou de loisir**

Un départ prématuré de votre séjour ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Domaine de Taysse.

## **Article 13 - Responsabilité**

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements. La direction ne pourra être tenue responsable de vols dans les hébergements.

La responsabilité du Domaine de Taysse ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans son enceinte, tant dans les hébergements que sur les parkings ou les locaux et lieux communs.

Nous vous rappelons également que toutes les activités effectuées dans l'enceinte du Domaine de Taysse sont sous votre responsabilité.

## **Sécurité sur l'eau**

Lors de tous vos déplacements sur l'eau que ce soit en barque électrique pour vos trajets vers les maisons flottantes ou lors des activités nautiques (paddle, kayak, pédalo, balade en barque...) le port du gilet de sauvetage est obligatoire.